

SESSION PROGRAMMÉE — 1 journée en visioconférence (7 heures)

• **Lundi 7 décembre 2026, de 9h00 à 17h00**

Inscription DIF Élu en un clic : [s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr](https://sinscrire.moncompteformation.gouv.fr)

Durée de la session : 7 heures (1 journée)

Domaine de formation : ELU0104 – Déontologie et prévention de la corruption

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus(s),

Groupe d'agent(s),

Groupe mixte élus et agents.

Les associations jouent un rôle essentiel dans la vie locale et bénéficient souvent du soutien des collectivités. Les élus doivent cependant veiller à sécuriser juridiquement ces relations, notamment en matière de subventions, de mise à disposition de moyens ou d'occupation du domaine public. Cette formation permet de mieux comprendre le cadre juridique des relations communes-associations et de développer des partenariats efficaces et transparents.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Appréhender les modalités d'attribution des subventions publiques.
- Identifier les risques de prise illégale d'intérêts et de gestion de fait à l'occasion des liens que tissent les communes avec les associations locales.
- Connaître les règles d'occupation du domaine public au regard du déroulement des manifestations associatives sur le territoire communal.

Le programme :

Présentation de la journée de formation

- L'association : un prolongement de l'action publique.
- La subvention : un mode de financement sécurisé au service de la vitalité locale.

Module 1 : Comprendre la notion de subvention

Thème 1 : Une définition légale récente

- 1°/ Des caractéristiques spécifiques
 - Une contribution publique facultative en réponse à une demande associative.
 - Une absence de contrepartie à une prestation rémunérée.
- 2°/ Un objet particulier
 - Le soutien à un projet ou financement global.
 - L'existence d'un intérêt public local.

Thème 2 : Des catégories de subventions

- 1°/ Les subventions directes : aides en numéraire
 - Une allocation financière.
- 2°/ Les subventions indirectes : aides en nature
 - Une mise à disposition de locaux, de matériel, etc.
- Atelier pratique : Analyse d'une convention de mise à disposition.

Module 2 : Octroyer des subventions aux associations

Thème 1 : Les conditions d'accès de l'association à la subvention

- 1°/ Un dossier de demande de subvention
- 2°/ Le contrat d'engagement républicain

Thème 2 : L'instruction de la demande de subvention

- 1°/ La liberté de subventionner de la commune
- 2°/ L'existence d'un intérêt public local

Thème 3 : Le versement de la subvention

- 1°/ Une décision du conseil municipal
- 2°/ Une convention d'objectifs au-delà de 23 000 €

**Module 3 : Contrôler l'utilisation des fonds
Du bon usage des deniers publics**

- Types de contrôles.

Thème 1 : Le contrôle de la commune

- Copie des comptes.
- Compte rendu financier.

Thème 2 : Le contrôle citoyen

- L'accès aux documents administratifs.
- Le rôle de la CADA.

Module 4 : Se prémunir contre le risque associatif

- Faire preuve de vigilance.
- Des écueils à éviter !

Thème 1 : Le risque associatif et les conflits d'intérêts

- Du conflit au délit.
- Une obligation de déport.

Thème 2 : Le risque associatif et la gestion de fait

- Le maniement irrégulier des deniers publics :
 - La gestion de fait en recettes.
 - La gestion de fait en dépenses.
- Focus : Les associations transparentes.

Module 5 : Les associations et l'animation de la vie locale

- Organisation de manifestations associatives sur le domaine public.
- Les brocantes et les vide-greniers.
- Les manifestations sur la voie publique.
- Événements culturels, sportifs et de loisirs.

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique, forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

- Docteur en droit public, Valérie Aré kian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire, elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur une journée (7 heures de formation) :

- **Lundi 7 décembre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Inscription DIF Élu : [accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr](#)

Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site :

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

SAS FDEL

49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012
Société agréée par le ministère de la
Cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités locales

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION
Les relations entre la commune et les associations**

Lieu : en visioconférence

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

Date : Lundi 7 décembre 2026, de 9h00 à 17h00

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien : [s'inscrire à la session du lundi 7 décembre 2026 sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
- Date limite d'inscription DIF Élu : vendredi 20 novembre 2026** (la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).
- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet.



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Les relations entre la commune et les associations

Date de la session : Lundi 7 décembre 2026, de 9h00 à 17h00

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune

Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐